



CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE

IAS NIVEAU 1 / FOAD

Fiche programme – Version du 18/01/2024
(sous réserve de mise à jour en cours d'année)

JLP CONSULTANT - Hameau de Pevani – 20111 Calcatoggio - Siret 408 856 623 00066 - APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 94.20.21058.20 auprès du préfet de région de Corse du Sud

www.academias.fr

CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE – IAS NIVEAU 1 (FOAD)

Objectifs

- Acquérir, préalablement à l'exercice d'une activité d'intermédiaire en assurance, des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation élaboré par les organisations représentatives et approuvé par arrêté du ministre de l'Economie.
- Obtenir le livret de stage de niveau 1 et l'attestation de réussite à l'examen.

Public

- Toute personne concernée par l'intermédiation en assurance de niveau 1 (courtier/agent général/responsable d'un bureau de production) - Aucune connaissance préalable en assurance n'est requise - L'accès à la formation nécessite un entretien téléphonique préalable.

Prérequis

- Maîtrise de la langue française - Accès à internet depuis un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone).

Moyens pédagogiques

- Espace personnel sur une plateforme E-Learning sécurisée et accessible 24h/24 et 7j/7 (avec identifiant et mot de passe)
- Modules de cours / Vidéos / Quiz / Cas pratiques / Documents d'approfondissement / Tutorat à distance.

Tuteur pédagogique et référent handicap

- Jean-Luc PETRICOUL – Spécialiste de la capacité professionnelle assurance – 30 ans d'expérience dans l'assurance
- Joignable par téléphone, mail ou forum de discussion.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

- Formation accessible aux PSH. Aménagement de parcours possible en concertation avec le référent handicap.

Modalités d'évaluation

- Exercices de validation en continu + Examen réglementaire final (conforme à l'art. R 512-11 du code des assurances) après avoir suivi l'intégralité du programme d'une durée de 150 heures minimum (note de 50/100 minimum requise).

Programme

Conforme à l'arrêté du 11 juillet 2008 portant homologation du programme minimal de stage de formation des intermédiaires en assurance et des salariés (NOR : ECET0816434A)

Unité 1 : Les savoirs généraux

1. 1 La présentation du secteur de l'assurance
1. 2 Les entreprises d'assurances
1. 3 L'opération d'assurance
1. 4 Les différentes catégories d'assurance
1. 5 L'intermédiation en assurance
1. 6 La relation avec le client
1. 7 La lutte contre le blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité-invalidité-décès-dépendance-santé

2. 1 L'assurance contre les risques corporels (incapacité-invalidité-décès)
2. 2 La dépendance
2. 3 L'assurance complémentaire santé

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

3. 1. La prise en compte des besoins
3. 2. Les principales catégories de contrats
3. 3 Les spécificités

Unité 4 : Les assurances de personnes : contrats collectifs

4. 1 L'assurance de groupe
4. 2 Contrats collectifs au profit des salariés

Unité 5 : Les assurances de biens et de responsabilité

5. 1 L'appréciation et la sélection du risque
5. 2 Les différents types de contrats
5. 3 Les assurances des risques d'entreprises
5. 4 La présentation des garanties et la tarification
5. 5 La vie du contrat

Durée

150 heures / 100 % à distance

Modalités et délais d'accès

Sessions permanentes
Accès sous 48h

Tarif

990 € par participant

CPF / OPCO / POLE EMPLOI

Financements possibles
(nous consulter)

Formalisation

Livret de stage + attestation
permettant l'inscription à l'Orias

Contact

Jean-Luc PETRICOUL

06 03 21 59 62

jl.petricoul@wanadoo.fr

+ Contrôle réglementaire des compétences acquises (examen comportant 100 questions, la note minimale de 50/100 est requise)